

## AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 7 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté le

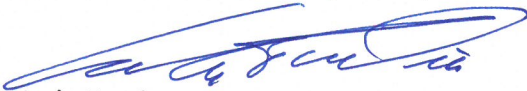
**RÈGLEMENT N° 244-2020**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 440 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES  
CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR L'AVENUE DES SAULES**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, de même que sur le site internet de la municipalité au [www.lacdesecorces.ca](http://www.lacdesecorces.ca).

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 23 juillet 2020.



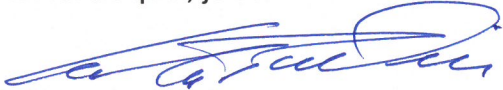
Linda Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement n° 244-2020 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 23 juillet 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 juillet 2020.



Linda Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière